

DÉCLARATION D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Autres ministres des CPC,
Secrétaire d'État à la pêche,
Président de la Commission de coordination régionale pour le développement de l'Algarve,
Maire de la municipalité de Loulé,
Distingués délégués des CPC,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités portugaises d'avoir accueilli cette réunion annuelle dans cette magnifique région de l'Algarve. De même, je souhaite remercier la Commission européenne pour avoir fourni les fonds nécessaires à la tenue de cette réunion annuelle dans un format hybride, après trois années de conditions adverses dues à la pandémie. Mes remerciements vont également au Secrétariat de l'ICCAT pour le travail impressionnant réalisé pour rendre cette réunion possible.

Dans quelques minutes, nous allons commencer nos travaux sur la gestion des stocks de thon. Comme toujours, cela nous occupera beaucoup et fera appel à notre meilleure volonté et à notre capacité à trouver des solutions viables qui préserveront l'efficacité de notre Commission à gérer durablement nos stocks. Je souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de questions qui, cette année, constituent des priorités essentielles pour notre travail :

- Nous devons assurer la continuité des mesures pour les espèces qui expirent cette année, même si ce n'est qu'une reconduction (espadon, germon du Sud, etc.) afin d'éviter tout vide juridique dans la gestion de ces stocks.
- Malgré les efforts déployés ces dernières années, la Sous-commission 1 n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur une nouvelle mesure concernant les thonidés tropicaux. Cette question est fondamentale et urgente.
- La procédure de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique de la Sous-commission 2 est également une priorité essentielle où nous ne pouvons pas échouer.
- Nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir un financement adéquat dans le budget ordinaire afin de couvrir les activités clés qui sont encore largement financées par des contributions volontaires, principalement les réunions et la science ;
- Nous devons également encourager les CPC à se porter volontaires pour accueillir des réunions.

Au-delà de ces priorités pour cette année, je suis fermement convaincu que l'ICCAT ne va pas, et ne peut pas, s'en tenir aux vieilles habitudes dans les années à venir. La gestion des pêches a considérablement évolué ces derniers temps. Lorsque j'ai commencé, il y a de nombreuses années, nous ne parlions que de poissons. Aujourd'hui, nous parlons également des écosystèmes marins et de la biodiversité. De plus, nous savons tous que ce nouveau paradigme est là pour rester, nous devons donc nous assurer que l'ICCAT est à la hauteur de la tâche dans un proche avenir.

Comme vous le savez, nous aurons probablement très bientôt deux nouveaux instruments internationaux qui pourraient constituer un défi existentiel pour nos pêcheries : la convention BBNJ des Nations unies et l'objectif 30x30 de la Convention sur la diversité biologique. Ces deux instruments pourraient avoir une incidence importante sur la pêche thonière. Si l'objectif de préservation de la biodiversité marine est un objectif sur lequel je suis sûr que nous sommes tous d'accord, nous devons également faire de notre mieux pour garantir que cet objectif ne compromette pas la conduite d'une pêche thonière responsable et durable.

La science nous dit que le poisson est la protéine animale la plus saine au monde. La science nous dit également que l'empreinte carbone de la pêche est généralement inférieure à celle de la plupart des sources terrestres de protéines animales, ce qui signifie que le poisson devrait être une source alimentaire stratégique pour le monde dans le cadre du changement climatique. Nous devrions également nous rappeler que parmi les objectifs du millénaire des Nations Unies pour 2030, le premier et le plus important est l'élimination de la faim et de la pauvreté, ce qui nous rappelle le rôle crucial que le poisson et la pêche peuvent jouer dans la réalisation de cet objectif.

C'est pourquoi, tout en acceptant de mettre en œuvre les nouvelles obligations internationales en matière de préservation de la biodiversité marine, nous devons veiller à ce que celles-ci n'empêchent pas nos pêcheries de jouer le rôle crucial qu'elles doivent avoir dans un avenir proche en tant que source d'alimentation saine, respectueuse du climat et durable pour les populations. Dans ce contexte, les solutions faciles telles que l'expulsion pure et simple des pêcheries de très grandes zones océaniques ne seront pas la meilleure solution. Il existe des moyens pratiques de préserver la biodiversité tout en continuant à pratiquer une pêche durable, et je suis convaincu que l'ICCAT peut et doit jouer un rôle fondamental dans la définition de ces solutions dans les années à venir.

Un deuxième défi pour notre Commission est celui du multilatéralisme. Mon expérience à l'Union européenne montre que la gouvernance océanique en général, et celle de la pêche en particulier, sera multilatérale ou elle ne sera pas. Le multilatéralisme a toutefois une condition essentielle : celle de donner à tous les pays une opportunité réelle de participer activement à la prise de décisions ainsi qu'à l'élection des mandataires. Mettre les petits pays devant le fait accompli avec des décisions déjà prises par les grands n'est pas un véritable multilatéralisme.

C'est pourquoi j'attache une grande importance à la discussion sur les méthodes de prise de décisions, notamment dans le contexte du groupe de travail virtuel que j'ai eu l'honneur de présider ces derniers mois. Il est très important que toutes les Parties contractantes de notre Commission se sentent vraiment associées de façon juste au processus décisionnel. Je n'épargnerai aucun effort pour parvenir à un système qui, tout en gardant la nécessaire flexibilité, donnera une opportunité à toutes les délégations de se sentir pleinement associées à la recherche du consensus.

Le troisième grand défi pour notre Commission dans les prochaines années est de défendre une pêche durable et responsable dans un monde de plus en plus dominé par la société de l'information, où, malheureusement, il est de plus en plus facile de trouver des campagnes publiques contre une activité de pêche digne de ce nom. Ces campagnes ne sont ni innocentes ni inoffensives : elles contribuent à donner une mauvaise image de l'activité de pêche, ce qui a des conséquences sur la prise de décision politique et la détermination du comportement des consommateurs.

Il est vrai qu'il existe des activités indésirables liées à la pêche : la surexploitation de certaines ressources, la pêche illégale, et même l'esclavage à bord de certains navires de pêche au XXI^e siècle. Ces pratiques existent. Soyons parfaitement clairs : ces activités n'affectent pas l'ensemble du secteur de la pêche. Contre ceux qui mélangent activité indésirable et activité responsable, et contre ceux qui parlent de l'industrie de la pêche comme si tous les acteurs agissaient de la même manière, il est aussi de la responsabilité de l'ICCAT de mener la lutte contre les malentendus et les informations biaisées qui minent l'ensemble du secteur de la pêche, à cause de ces quelques personnes. Outre la pêche illégale et abusive, il existe aussi une pêche légale, conforme, durable, transparente et socialement responsable.

Dans la mesure où l'ICCAT sera capable de mettre fin à la surpêche, de lutter contre la pêche illégale et les pratiques socialement inacceptables, nous aurons toute légitimité pour défendre, clairement et sans complexe, une pêche légale, conforme, transparente, durable et socialement responsable, qui jouera un rôle essentiel dans l'approvisionnement en nourriture des populations et dans la lutte contre la pauvreté dans un monde soumis au changement climatique.

Je vous invite tous à travailler ensemble pour faire de nos pêcheries thonières un exemple pour le monde entier.

Muchas gracias, merci beaucoup, thank you very much et muito obrigado.